

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPÈRE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Juillet 1874.

Chronique générale.

M. le marquis de La Rochejaquelein a pris fort justement ombrage de l'entreprise de publicité faite, sous le titre de *Bulletin français*, par le gouvernement. L'honorable député des Deux-Sèvres paraît s'être surtout préoccupé de la question de finances. Il est certain qu'il y aura là une assez grosse dépense qui, en fin de compte, sera à la charge du budget. Nous devons tous faire les frais de ce journal, que le gouvernement distribuera au-dessous du prix de revient.

Assurément c'est là une énormité, sans compter ce qu'il y a de fâcheux, de ridicule, de déplacé à voir un ministre publier avec fracas, comme acte officiel, un prospectus de journal. Mais le côté le plus grave de l'affaire c'est le dessein politique qu'elle dénonce.

En établissant le *Bulletin français* à un prix impossible, et en offrant d'en réduire encore le prix à peu près pour tout le monde, le ministère a songé à se donner une arme de guerre en vue de la dissolution de l'Assemblée et de l'organisation du septennat, tel que le comprenait M. de Fourtou. C'est un premier jalon posé dans la voie des candidatures officielles.

L'Empire avait introduit ces procédés en matière de presse, et M. Gambetta les avait continués. Convient-il que le septennat suive de tels exemples et la Chambre doive-elle le trouver bon ? Voilà le point capital du débat. Il ne faut pas craindre de l'aborder, et même il conviendrait de le faire vite.

On prétend qu'il y a divers traités de diverses époques qui permettent, en somme, au gouvernement d'agir comme il le fait. Eh bien, même en prenant cela à la lettre, comme, à coup sûr, ces sortes de lois et

conventions ne sont pas incommutables et constituantes, l'Assemblée est incontestablement libre de les annuler. Il lui restera, si des tiers sont engagés commercialement dans l'opération, à les indemniser. Mieux vaudrait payer une indemnité que de tout laisser faire.

Au fond, il ne devrait y avoir qu'un journal officiel, et ce journal devrait être la propriété de l'État, qui le consacrerait uniquement à la publication des débats parlementaires, des lois, décrets, arrêtés et autres actes du gouvernement, de la justice, de l'administration, etc. Il en était à peu près ainsi avant l'Empire, et il serait sage d'y revenir, au risque de déplaire M. Ernest Daudet, que l'on pourrait d'ailleurs nommer censeur, puisqu'il est devenu libéral.

Il se confirme que le refus persistant des chevaux-légers de se prêter à toute organisation constitutionnelle des pouvoirs du Président de la République a fait échouer les tentatives de M. le duc de Broglie pour la formation d'un nouveau cabinet.

Un membre du centre droit ou peut-être du gouvernement doit demander que la discussion n'ait lieu que jeudi.

Le général Changarnier, reprenant la proposition Castellane, demandera que cette discussion soit renvoyée au mois de janvier prochain.

On ne croit pas que le gouvernement s'y oppose.

M. le duc Decazes, chargé de constituer le nouveau cabinet, a eu de nombreuses entrevues avec le duc d'Audiffret-Pasquier.

On pense que l'Assemblée prendra quinze jours ou trois semaines de vacances au moment des élections des conseils généraux.

On lit dans le *Soleil* :

M. Bocher paraît avoir définitivement décliné les ouvertures qui lui étaient faites, malgré l'insistance flatteuse qui les accompagnait.

On lit dans le *Soir* :

Les conseillers municipaux de Bordeaux ayant rédigé un mémoire qui proteste contre leur suspension, M. Pascal, préfet de la Gironde, a été mandé à Paris par M. le ministre de l'intérieur, afin de donner quelques explications à ce sujet.

M. Thiers est allé, dit-on, porter ses compliments de condoléance à M. Magne. Il est bon d'avoir des amis partout.

On écrit de Causerets que le roi de Naples, sous le nom de duc de Castro, est établi dans cette localité pour y prendre les eaux.

Son frère, le duc de Bardi, la princesse Blanche d'Orléans, que l'on croit fiancée au jeune duc, et sa sœur, la princesse Czartoriska, accompagnés du duc de Nemours et de la duchesse de Parme, sont également à Causerets.

Une dépêche de Marseille annonce que, à la suite de perquisitions, l'autorité a fait fermer le cercle bonapartiste le *Gaulois*.

La taxe de la boucherie vient d'être rétablie dans plusieurs localités, et notamment à Toulouse, à Agen, à Lyon.

M^r l'évêque d'Orléans vient de nommer une commission ecclésiastique qui commencera très-prochainement, et sous sa direction, les premières procédures canoni-

ques préparatoires à la cause de Jeanne d'Arc.

Le gouvernement aurait l'intention de supprimer quelques-unes des maisons centrales qui font, dans notre régime pénitentiaire, office de grands collecteurs criminels. Ces maisons sont pour le budget une charge lourde à supporter. On le dégrèverait de cette charge en laissant une partie des condamnés dans les prisons des villes ressortissant des tribunaux qui les ont jugés.

LES CONTRIBUTIONS.

Le *Journal officiel* vient de publier le tableau du produit des contributions pendant le premier semestre de 1874.

Les résultats constatés par le gouvernement nous paraissent un indice trop éclatant du malaise commercial dont souffre notre pays pour ne pas consacrer quelques lignes d'analyse au tableau officiel.

Indiquons tout d'abord le résultat brut : les évaluations budgétaires s'élevaient à 909,366,000 fr. ; les recouvrements n'ont produit que 882,634,000 ; soit, différence en moins, 26,732,000.

Vingt-sept millions ! ce chiffre pourrait se passer de commentaires ; toutefois nous voulons noter particulièrement les chapitres qui ont apporté le plus fort contingent au déficit général.

En première ligne se présentent les boissons, sur lesquelles on fondait de grandes espérances, et qui restent à plus de 13 millions au-dessous des évaluations budgétaires.

Puis viennent les sucres, dont l'importation a déchu de près de 14 millions.

Ensuite, toujours en déficit, les 2/10^e sur le transport des voyageurs et le demi-décime sur la petite vitesse.

Ces deux chapitres réunis ont trompé les espérances fiscales de 4 millions.

Le chapitre des droits sur les allumettes se présente, lui aussi, avec un écart énorme relativement au total prévu ; en effet, sur

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHOIX D'UNE JEUNE FILLE.

Une jeune fille, après s'être fatiguée un jour d'été à courir dans un jardin, s'assit sous un berceau agréable, et s'y endormit.

Pendant son sommeil, deux femmes se présentèrent devant elle. L'une était négligemment habillée d'une robe transparente couleur de lilas, avec une garniture d'un vert pâle ; sa ceinture de gaze d'argent flottait jusqu'à terre ; ses cheveux tombaient en boucles sur son cou ; sa coiffure consistait en plumes entrelacées de fleurs artificielles. Elle tenait d'une main une carte de bal, et de l'autre un costume de fantaisie tout couvert de paillettes et de nœuds de ruban. Elle s'avança en souriant vers la jeune fille, et lui adressa ces mots d'un air familier :

« Ma chère Mélissa, je suis un génie

bienfaisant qui a veillé sur vous depuis votre naissance, et qui a vu avec joie croître tous vos charmes, jusqu'à ce qu'ils vous aient enfin rendue une compagne digne de moi. Voyez ce que je vous apporte. Cette parure et ce billet vous donneront un libre accès à tous les plaisirs délicieux de mon palais. Avec moi vous passerez vos jours dans un cercle d'amusements continuels et toujours variés. Comme le gai papillon, vous n'aurez d'autre occupation que de voltiger de fleur en fleur, et d'offrir votre beauté à l'admiration des spectateurs. Point de contrainte, point de fatigue, point de tâche ennuyeuse dans mon heureux domaine. Tout est plaisir, mouvement et gaieté. Venez donc, ma chère. Laissez-moi vous essayer cette parure qui vous rendra charmante ; et vite, vite avec moi. »

Mélissa éprouva une forte inclination pour se rendre à l'invitation de cette nymphe si obligeante ; mais d'abord elle crut prudent de lui demander au moins son nom. « Mon nom, répondit-elle, est la Dissipation. »

Alors l'autre dame s'avança. Elle était vêtue d'une robe d'étoffe brune, ornée seulement d'une bordure blanche ; ses cheveux étaient couverts d'un simple bonnet ; tout en elle annonçait l'ordre et la propreté. Ses regards étaient sérieux, mais satisfait ; son air était calme et serein. Elle tenait d'une main une quenouille ; à l'autre bras elle portait une corbeille ; sa ceinture était garnie de ciseaux, d'aiguilles à tricoter, et de tous les autres objets nécessaires aux ouvrages de femme. Un paquet de clefs pendait à son côté. Elle parla ainsi à la jeune fille endormie :

« Mélissa, j'ai toujours été l'amie et la compagne de votre mère, et maintenant je vous offre ma protection. Je n'ai pas pour vous captiver les attraits de ma brillante rivale. Au lieu de consacrer votre vie au plaisir, si vous voulez être comptée au nombre de mes disciples, il faudra vous lever de bonne heure, et employer tout le jour à différentes occupations, dont les unes sont difficiles, les autres pénibles, et qui toutes exigent l'exercice du corps ou de l'esprit. Il

faudra prendre un vêtement simple, passer chez vous la plus grande partie du temps, et chercher à être utile plutôt qu'à briller. Mais en revanche je vous promets un vrai contentement, une humeur égale, l'approbation de vous-même, et l'estime de tous ceux qui vous connaîtront. Si ces offres paraissent à votre jeune cœur moins séduisantes que celles de ma rivale, soyez certaine qu'elle sont néanmoins plus sincères. Elle vous a promis beaucoup plus qu'elle ne saurait tenir. Il n'est pas plus au pouvoir de la Dissipation qu'au pouvoir du Vice et de la Folie d'offrir des amusements continuels. Ses plaisirs passent vite : la langueur et le dégoût leur succèdent infailliblement. Elle se présente à vous sous un déguisement : ce ne sont pas ses véritables traits que vous voyez. Pour moi, je ne vous paraîtrai jamais moins aimable que maintenant ; au contraire, vous me chérez chaque jour davantage. Si je vous semble sérieuse, vous me trouverez gaie à mon ouvrage, et, quand mon travail est fini, je puis jouir de tous les plaisirs innocents.

7,500,000 fr. attendus par le Trésor, la recette n'atteint que 4,798,000 fr., soit une différence d'environ 33 0/0, ou en chiffre rond de 2,700,000 fr.

Les droits sur les savons sont également en différence sensible sur les prévisions, et la recette, qui devait être de 3,317,000 fr., n'a point dépassé 2,430,000 fr. C'est encore, de ce chef, une moins-value de 887,000 fr.

LA CHAMBRE.

Séance du lundi 20 juillet.

Nous ne pouvions nous faire à cette idée que la proposition de M. Casimir Périer viendrait aujourd'hui en discussion dans ce désarroi général du gouvernement et de l'Assemblée; et en vérité nous avons raison de n'y pas croire.

Le général de Cissey, vice-président du conseil, est monté à la tribune; il a annoncé la formation d'un nouveau ministère, ou plutôt la réorganisation du ministère actuel par l'entrée aux affaires de MM. Chabaud-Latour et Mathieu Bodet, et il a demandé l'ajournement à jeudi prochain du grand débat constitutionnel.

L'Assemblée n'y a point fait d'opposition. Cependant plusieurs députés, entre autres M. de Castellane, se proposent de réclamer jeudi un plus long ajournement. Reste à savoir les résolutions auxquelles s'arrêtera d'ici là le gouvernement, et quelle opinion il exprimera sur la proposition de M. Casimir Périer.

La fin de la séance a été occupée par une interminable discussion sur l'ordre du jour. Cette longue querelle est totalement dépourvue d'intérêt, et nous ne la mentionnons que pour mémoire.

M. Raudot a demandé que le débat s'ouvre dès demain sur le budget de 1875.

M. l'évêque d'Orléans a éloquentement insisté pour que le projet relatif à l'enseignement supérieur, qui venait aujourd'hui en son rang à l'ordre du jour, fût discuté avant le budget. L'Assemblée a voté dans le sens indiqué par M. Raudot. Dès lors, il devenait à peu près inutile de commencer dès aujourd'hui l'examen de la loi sur l'enseignement supérieur, puisqu'il faudra l'interrompre demain. M. Laboulaye en a fait l'observation et, malgré les énergiques protestations de M. de Gavardie, l'Assemblée a donné raison à M. Laboulaye. Il est clair qu'elle veut s'en tenir pour cette session aux lois constitutionnelles et au budget. Dans l'état où elle est, c'est déjà beaucoup, c'est déjà trop!

On lui a proposé de délibérer pour la troisième fois sur les petits saltimbanques. Elle a ajourné les petits saltimbanques. On lui a proposé ensuite d'en finir avec la loi relative à la création de deux Facultés de médecine, à Lyon et à Bordeaux; elle a ajourné les deux Facultés de médecine. Enfin on lui a demandé si elle voulait achever, en troisième lecture, la proposition de

Mais j'en ai dit assez. Il est temps de choisir celle que vous voulez suivre, et de ce choix dépend tout votre bonheur. Si vous désirez connaître mon nom, je suis l'Économiste.

Mélissa l'écouta avec plus d'attention que de plaisir; et, quoique sa présence lui imposât, elle ne put s'empêcher de se tourner encore pour jeter un autre coup-d'œil sur la Dissipation. Elle la vit offrir ses présents d'un air si gracieux, qu'elle se sentait presque incapable de résister, lorsque, par un heureux accident, le masque dont la Dissipation avait adroitement couvert son front se détacha. Aussitôt que Mélissa aperçut, au lieu des traits riants de la jeunesse et de la gaieté, un teint pâle, un visage flétri par les maladies, et consumé de tristesse, elle se détourna avec horreur, et présenta la main sans répugnance à sa modeste et franche compagne.

M^{me} BARBAULD.

M. Savoye sur les hypothèques maritimes; elle a ajourné les hypothèques maritimes. A l'heure qu'il est, il suffit qu'on l'invite à ajourner pour qu'elle ajourne. C'est ce qu'elle fait le mieux; on pourrait même dire que c'est ce qu'elle fait de mieux!

Le choix des nouveaux ministres a été assez bien accueilli. Accompagné du renvoi à jeudi, c'était une espèce de soulagement. Le général de Chabaud-Latour est sympathique à la Chambre. Comme il appartient à l'arme du génie, on n'a pas manqué de dire qu'il allait fortifier le cabinet. Quelques députés ont paru un peu surpris de voir un militaire à l'intérieur; mais on leur a répondu que c'était surtout un homme de Parlement. Quant à l'honorable M. Mathieu Bodet, il avait, comme rapporteur du budget, le défaut d'être un peu trop *expliquant*; on espère qu'il s'en corrigera en devenant ministre.

LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOURE, Ministre de l'intérieur.

Le général de Chabaud-Latour est né à Nîmes, le 25 janvier 1804. Il est fils d'un député qui a représenté le Gard pendant plus de trente ans à la Chambre.

Admis en 1820 à l'École polytechnique, il en sortit le premier de la promotion et choisit le génie militaire, où il devint capitaine en 1827.

Au retour d'une excursion en Russie, il prit part à l'expédition d'Alger, y gagna la croix d'honneur, travailla ensuite aux fortifications de Paris, et, de 1832 à 1843, fut attaché comme officier d'ordonnance au duc d'Orléans, avec lequel il fit les campagnes d'Anvers et de Mascara.

Envoyé en 1837 à la Chambre des députés par l'arrondissement du Vigan, il fut réélu jusqu'en 1848 et soutint constamment le ministère dans les rangs de la majorité conservatrice.

Chef de bataillon en 1837, et colonel en 1845, il fut promu le 30 avril 1853 général de brigade et remplit les fonctions de commandant supérieur du génie en Algérie. Le 12 août 1857, il a été nommé général de division et mis dans le cadre de réserve en 1869.

A la fin de l'Empire, le général de Chabaud-Latour était membre du conseil de l'instruction publique et du conseil central des Églises réformées.

Il est grand-officier de la Légion d'Honneur. (VAPEREAU.)

M. le général de Chabaud-Latour a été le rapporteur de la commission d'organisation militaire, et tout dernièrement encore le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'amélioration des défenses des frontières de l'Est.

Nouvelles extérieures.

Malgré le résultat de l'instruction judiciaire qui innocente complètement le prêtre soupçonné de complicité dans l'attentat de Kulmann contre le prince de Bismark, le gouvernement allemand paraît disposé plus que jamais à profiter de cet événement pour accentuer des rigueurs contre le clergé catholique. Le langage des journaux qui passent pour traduire la pensée du prince de Bismark ne nous laisse aucun doute à cet égard.

La Gazette de l'Allemagne du Nord mentionne avec complaisance que le ministre d'Etat de l'empire a résolu d'appliquer avec la plus grande rigueur vis-à-vis des associations catholiques les lois de police concernant les associations en général. Le ministre de la justice aurait ordonné, de son côté, aux procureurs de surveiller aussi sévèrement que possible l'agitation ultramontaine, en disant que c'est à cette agitation qu'il faut attribuer les actes illégaux et les crimes graves qui ont été commis.

Le gouvernement prussien se montre, du reste, de moins en moins disposé à modérer ses rigueurs. C'est ainsi que, répondant dernièrement à une pétition qui lui avait été présentée par M^{re} Hahne, administrateur pendant la vacance du diocèse de Fulda, l'empereur Guillaume aurait déclaré, — d'après une dépêche de Berlin publiée par le Morning Post, — qu'il refusait de mettre en liberté les évêques détenus dans les prisons

et que, tant que les prélats persisteront à résister à l'Etat, ils ne pourront espérer la clémence de la part de la couronne.

Quant aux prélats, une opinion généralement répandue persiste à les croire divisés entre eux. Les évêques de Paderborn, d'Ermeland et de Mayence seraient partisans de la lutte à outrance; la majorité pacifique, qui aurait voté les propositions de transactions avec le gouvernement, serait composée des évêques de Culm, d'Osnabruck, de Hildesheim, de Limbourg et du vicaire général de Hahne, remplaçant l'évêque décédé de Fulda. Le troisième parti, flottant entre les deux autres, comprendrait les représentants archevêques de Cologne et de Posen, et le prince évêque de Breslau qui a présidé la conférence. Nous ajoutons peu de foi à cette division.

Les deux empereurs d'Allemagne et d'Autriche se sont rencontrés à Ischl, et les témoignages de l'affection la plus vive que se sont donnés les souverains sont une protestation éclatante contre les bruits de guerre que les malintentionnés font régulièrement courir.

Le prince de Milan de Serbie, qui avait été fort impressionné par les prétentions annexionistes fort gratuitement prêtées à l'empereur d'Autriche, est allé à Ischl et a obtenu de François-Joseph une entrevue.

Il est probable que le souverain autrichien, qui est à Ischl pour sa santé et tient essentiellement à ne point s'y occuper de politique, n'aura pas beaucoup parlé de la question d'Orient. La visite du prince Milan ne peut donc avoir que la portée d'un acte de courtoisie.

En même temps qu'elle prépare sa réforme militaire, la Russie travaille à une réforme judiciaire importante. C'est par les provinces baltiques que le gouvernement russe commencera. Elle va y installer des justices de paix, tout en conservant soigneusement les anciens tribunaux des autres instances. Les juges de paix seront élus par les assemblées de noblesse et les bailliages.

L'Agence Havas communique la dépêche suivante:

Madrid, le 19 juillet.

La Gazette officielle publie un télégramme du général Soria Santa-Cruz, annonçant qu'il a appris, par un caporal de la garde civile échappé de Cuenca, que cette ville s'est rendue le 15 juillet. Les prisonniers ont été conduits à Chelva.

La Gazette publie en outre des décrets déclarant toute l'Espagne en état de siège, autorisant le séquestre des biens des individus appartenant aux bandes carlistes ou favorisant la rébellion, ordonnant de prendre sur les revenus de ces biens les indemnités suivantes, savoir: 400,000 pesetas pour la famille de chaque officier supérieur fusillé par les carlistes, 50,000 pesetas pour les familles des officiers, 25,000 pesetas pour les familles des soldats ou des volontaires fusillés par les carlistes.

Toute transmission des propriétés carlistes postérieure à ce décret est déclarée nulle et non avenue.

D'autres décrets ordonnent la dissolution de toutes les sociétés non autorisées, interdisent de publier les nouvelles de l'insurrection carliste autres que celles contenues dans la Gazette officielle, créent 80 bataillons de réserve extraordinaire qui formeront un effectif de 125,000 hommes.

Cette levée comprendra tous les individus de vingt-deux à trente-cinq ans, les célibataires et les veufs sans enfants. L'incorporation est fixée à 1, 250 pesetas.

Sur cette dépêche, nous ne ferons que deux observations, dit l'Univers:

1^o Hier le télégraphe annonçait que le général Santa Cruz avait délivré Cuenca. On voit combien la nouvelle était vraie; le général qui prétendait délivrer la ville a appris par un caporal échappé que la ville était prise depuis quatre jours; il venait un peu tard.

2^o La presse républicaine, si fertile en calomnies contre les carlistes, fera-t-elle entendre une protestation contre les abominables décrets du prétendu gouvernement de Madrid? Pas plus sans doute qu'elle n'a protesté contre la Commune.

Les nouvelles d'Espagne sont assez obscures. La situation de Cuenca paraît extrêmement grave. La Biscaye est complètement

envahie par les carlistes. L'état-major général de l'armée royale est à Miranda.

Nouvelles militaires.

Le général de Cissey a prescrit à son état-major particulier de préparer, avec toute la célérité possible, un projet de constitution des cadres de l'armée, en regard de celui qui vient de préparer la commission des 45. Sur certaines dispositions, en effet, le général de Cissey et la commission ne sont pas d'accord.

L'opinion des uns tend à porter à six le nombre des compagnies de chaque bataillon; celle des autres est de maintenir ce nombre à quatre; il y a là une divergence, mais tout fait croire que le gouvernement et la commission de l'armée ne tarderont pas à se mettre d'accord. Le sentiment général à Versailles est que l'entente doit se faire prochainement; car la réorganisation de nos armées ne pourra être considérée comme commencée que quand la loi des cadres sera votée, et cette loi ne peut être soumise à l'Assemblée que quand le nombre des compagnies constituant le bataillon aura été arrêté.

Un projet de loi réglant les détails d'organisation des services de l'armée a été préparé par la commission mixte qui a été constituée par le gouvernement, et dans laquelle les vues des membres de la commission des marchés et de la commission de l'armée ont été étudiées d'une manière toute particulière.

Ce projet de loi a été imprimé et sera incessamment distribué aux députés et à la presse.

M. d'Hauterive, chef de bataillon au 43^e de ligne, vient d'être désigné par M. le ministre de la guerre pour aller à Berne, en qualité d'attaché militaire chargé spécialement d'étudier le système de l'armée territoriale.

Chronique locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le square du théâtre, les morceaux suivants:

1. Sans-Façon, marche.
2. Tranche-Fer, pas redoublé.
3. Fantaisie sur les Dragons de Villars.
4. Follette, polka-mazurka.
5. Miroir aux Belles, quadrille.

Après l'exécution de ces divers morceaux, il y aura retraite aux flambeaux.

Des chaises seront réservées aux membres honoraires de la musique municipale.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles des Frères aura lieu le mercredi 29 juillet, à l'établissement de la ville, montée du Fort.

La distribution des prix aux élèves de l'Institution Saint-Louis aura lieu le mardi 4 août, sous la présidence de M^{re} Freppel.

La troupe équestre de MM. Bell et Hutchinson est arrivée hier dans notre ville; aussitôt chacun s'est mis à l'œuvre, et l'arène qui devait recevoir, quelques heures plus tard, plus de 3,000 spectateurs, s'est construite comme par enchantement.

A quatre heures, la cavalcade a parcouru la ville; les écuyers, les écuyères, les acrobates étaient beaucoup plus nombreux que l'année dernière, et le soir-même ces artistes ont prouvé que le cirque anglo-américain avait non-seulement gagné en nombre, mais encore en savoir. Tous les sujets ont été vivement applaudis pour leur adresse et leur agilité.

Aujourd'hui, à 3 heures, les pensionnaires de MM. Bell et Hutchinson donnent une seconde représentation, et ce soir, à 8 heures, une dernière.

La température s'est enfin modifiée; depuis deux jours, la chaleur est moins ardue.

Nous ressentons les effets d'un orage violent qui a éclaté la semaine dernière sur la

commune de Chazé-sur-Argos. L'ouragan, nous dit le *Mercur* Segréen, a surtout porté sur le bourg et sur quelques fermes des environs.

Pendant presque une heure, la grêle n'a cessé de tomber; poussés par un vent violent de l'est, les grêlons, gros comme des œufs de pigeon, frappaient contre les vitres, dont les morceaux étaient lancés au loin dans les appartements.

Presque toutes les maisons du bourg ont été endommagées; les habitants, avertis seulement par un roulement lointain, n'avaient pas eu le temps de fermer leurs contrevents.

Tous les jardins du bourg sont complètement ravagés. Des arbres énormes, un grand nombre de poiriers et de pommiers sont brisés et les fruits écrasés. Le brouillard était si épais qu'il était impossible de rien voir au dehors.

On parle de fermiers à qui l'orage aurait causé une perte de 2 à 3,000 fr. Le froment a été haché et les épis, comme s'ils avaient été battus, dégarnis de leurs grains. Trois heures après l'orage, les fossés étaient encore remplis de grêlons. Le lendemain, la petite rivière l'Argos était débordée sur les prairies.

Jeudi dernier, la famille Perrochon, composée du père, de la mère, de la grand-mère et d'une petite fille âgée de dix mois, se rendait dans une charrette aux Trois-Moutiers, pour y faire la moisson.

On avait à peine fait un kilomètre lorsque tout-à-coup un orage violent éclata. La famille Perrochon eut la malencontreuse pensée de se mettre à l'abri sous un gros chêne. Peu de temps après, un violent coup de tonnerre retentissait, et la foudre tombait sur l'arbre sous lequel s'étaient réfugiés les voyageurs. Elle renversa Perrochon, sa belle-mère et la petite fille qu'il tenait dans ses bras.

La mère se releva, quoiqu'ayant une blessure à la tête; mais quant au malheureux Perrochon, il avait cessé de vivre; sa petite fille avait roulé à ses pieds sans avoir éprouvé aucun mal.

Perrochon avait toute la poitrine brûlée; un billet de 20 francs qui se trouvait dans son porte-monnaie était anéanti. Deux pièces de 50 centimes y étaient également: l'une était noircie, et l'autre avait commencé à fondre. Quant au porte-monnaie, il était intact.

Perrochon n'avait que 29 ans; il laisse une veuve de 22 ans et sa petite fille de dix mois.

Un malheureux accident a eu lieu lundi matin, rue du Cornet, à Angers.

M. Bireau, boulanger, venait de faire réparer son four. La voûte était encore cintrée, mais M. Bireau comptait, paraît-il, mettre en feu son four, sans faire enlever les cintres, afin de solidifier la voûte qui avait eu à peine le temps de sécher. Un ouvrier maçon a cru que cette précaution était inutile et il est entré dans le four pour procéder au décintrage.

La voûte s'est effondrée et a écrasé le malheureux imprudent. Il était marié et père de deux enfants, dont l'un en bas âge.

A partir du 4^o août prochain, les détenteurs de mandats sur la poste, dont le paiement sera suspendu pour cause de péremption, ne pourront obtenir le renouvellement du titre qu'autant que la demande en sera faite sur papier timbré, par application de la loi du 18 brumaire an VIII. — En conséquence, le bénéficiaire est tenu de produire soit un timbre mobile de 60 centimes, destiné à être appliqué par les agents des postes, soit une demande écrite sur papier timbré.

Le *Moniteur viticole* publie la lettre suivante de Tours :

« Nos vignes ont le plus bel aspect. La température continuant à être toujours très-favorable, les grains grossissent à vue d'œil. J'en ai vu d'une grosseur extraordinaire pour le moment; aussi, quelque chose qui arrive maintenant, je crois pouvoir vous assurer que nos vendanges s'ouvriront vers le 10 septembre prochain, ce qui est de bon augure pour la qualité. Il est vraiment fâcheux que les gelées soient venues ravager nos vignobles, car nous aurons eu une récolte très-abondante; enfin, malgré cela, nous comptons encore sur une année ordinaire. »

Depuis une quinzaine de jours, s'est

fait quelques petits achats pour les besoins de la Beauce et de la Sarthe. Les cours sont toujours les mêmes que ceux indiqués dans mes précédents.

- » Vins du Cher, de 105 à 110 fr. 50.
- » Touraine, de 100 à 105 fr. 50.
- » Blancs ordinaires, de 90 à 95 fr. 50.
- » Vouvray, de 110 à 112 fr. 50.

Ces cours ne fléchiront pas d'ici les vendanges, parce que notre stock est insignifiant. Plusieurs communes sont complètement épuisées et, dans les autres, il ne reste que quelques petites parties entre les mains des propriétaires têtus, qui ne démoront pas de leurs prétentions. »

Depuis quelque temps, un certain nombre de cas de mort, survenus à la suite de la morsure de vipères, ont été signalés dans divers journaux. Ainsi, il y a trois semaines environ, un enfant de Montmorillon succombait malgré les secours qui lui furent prodigués, et le 11 du présent mois, comme nous l'avons déjà dit, une jeune fille du département de la Vienne mourait également dans d'horribles souffrances, des suites d'une morsure de serpent.

En ce moment où les corps savants répandent dans le public cette idée fautive que la morsure de la vipère est rarement mortelle, même dans les circonstances où elle est multiple et entièrement abandonnée à elle-même, nous avons cru utile de livrer les deux faits relatés sommairement ci-dessus à la publicité. Nous ajouterons que, d'après nos propres recherches, le chiffre de la létalité déterminée par le venin de la vipère est plus élevé qu'on ne le suppose. Dans nos contrées, une vipère de très-petite taille peut produire, dans certaines circonstances, des accidents rapidement mortels. Un autre fait qui témoigne du danger de ces morsures, c'est que quelquefois la plaie est tellement petite qu'on ne peut la découvrir, même à l'aide d'une forte loupe, ce qui n'empêche pas des accidents formidables de se produire, bien que l'exiguïté de la plaie n'ait permis que l'introduction d'une dose de venin extrêmement minime.

D'après la plupart des auteurs des traités de pathologie, la morsure de la vipère serait très-douloureuse; on répète, depuis des siècles que le malade éprouve à l'instant même dans l'endroit de sa blessure une douleur vive qui, comme un trait de feu, se répand dans tout le membre, et même jusqu'aux organes intérieurs.... Il n'en est rien : la piqûre est à peine sentie par le blessé et la douleur est très-légère, nous avons pu nous en assurer de visu un certain nombre de fois et notamment dans le fait suivant que nous allons raconter en peu de mots :

Le premier juillet 1867, une de mes enfants fut mordue profondément par un aspic de forte taille; en quelques secondes, la tuméfaction égalait la grosseur d'une orange; la partie tuméfiée présentait, aux environs de la blessure, des phlyctènes livides. La douleur était nulle. Le lieu de l'accident étant distant d'environ deux kilomètres de mon habitation, je dus d'abord me borner à enlever, au moyen de la succion, la plus grande quantité possible de venin, après avoir établi au préalable une compression entre la plaie et le cœur à l'aide d'une ligature modérément serrée. De retour chez moi, j'arrosai largement la partie lésée avec de l'ammoniaque liquide; puis, peu confiant dans l'emploi de cet agent qui n'a aucune valeur spécifique, je fis une cautérisation avec du beurre d'antimoine. Une heure plus tard, je cautérisai de nouveau avec de l'acide sulfurique. Je dois dire, en passant, que ce luxe de cautérisation, s'il ne peut nuire en aucune façon, est au moins inutile. Convertir en charbon le venin et les parties imprégnées de ce fluide, tel est le seul but qu'on doit se proposer, et une seule cautérisation, quel que soit d'ailleurs le caustique employé, suffit pour l'atteindre.

Dans le fait que je viens de relater, les suites furent extrêmement simples; néanmoins, comme le traitement n'avait pas été employé immédiatement, le membre tripla de volume et prit une teinte d'un vert livide. Huit jours après toutefois, l'enfant ne se ressentait plus de ce terrible accident.

Si donc, lecteurs, vous aviez le malheur d'être mordu par une vipère, voici ce qu'il faudrait faire : à l'aide de lavages et de pressions méthodiques, extraire la plus grande quantité possible de venin (je n'oserais pas vous conseiller la succion qui peut produire des accidents). Etablir ensuite, à l'aide d'un lien circulaire, une ligature entre la plaie et le cœur, puis cautériser si l'on a sous la main

un agent convenable; le fer rouge à blanc est le meilleur des caustiques. Le beurre d'antimoine, l'acide sulfurique et bien d'autres produits de même nature viennent ensuite. Faut de mieux, l'acide phénique et le phénate d'ammoniaque peuvent rendre de bons services. L'alcali volatil ou l'ammoniaque ne nous paraît devoir être employé que faute de mieux.

Il y a à ce propos un desideratum à remplir : comment se fait-il qu'il n'y ait pas, entre les mains de tous, des agents puissants, d'un effet certain, d'une innocuité absolue, d'une conservation indéfinie, d'un emploi facile, — pour parer immédiatement aux graves dangers qui résultent de la piqûre des serpents, des morsures de chiens enragés, des atteintes des mouches charbonneuses, etc. ? Il serait, il nous semble, facile de renfermer dans un étui de petite dimension tout ce qu'il faut pour cela. Il suffirait, pour les cas graves, de quelques pastilles d'un caustique solide suffisamment actif et, pour les cas légers, d'une solution caustique renfermée dans un flacon approprié. Tout ce qu'on a entrepris jusqu'à présent dans cette voie est on ne peut plus défectueux. Qu'un chimiste ou un pharmacien (c'est souvent tout un) veuille bien s'emparer de cette idée et la mettre à exécution et il aura rendu un grand service surtout aux habitants des campagnes pour qui ces sortes d'accidents sont un sujet de crainte continuelle. J. B.

AVIS

VENTE DES COUPES DE BOIS EN 1874.

Le cahier des charges et les tableaux indicatifs des ventes des coupes de bois qui se feront pour l'exercice 1874, sur toute l'étendue de la France, dans les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics, sont déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Saumur, où ils peuvent être consultés par toute personne intéressée.

Pour le sous-préfet en congé :

Le conseiller de préfecture faisant fonctions, H. LEDDET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 20 juin au 17 juillet.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Bienon.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 13 32	» 13 38	»	»
2	Tessier.	» 10	» 10	» 10	» 10	» 13 47	» 13 45	»	»
3	Touche.	» 2	» 2	» 4	» 1	» 1 32	» 5 28	»	»
4	Goblet.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 7	» 6	»	»
5	Renard.	» 2	» 1	» 8	» 1	» 5 25	» 4 32	»	»
6	Boutin.	» 7	» 2	» 4	» 4	» 15 51	» 26 56	»	»
7	Laigle.	» 2	» 2	» 6	» 2	» 5 31	» 5 26	»	»
8	Prouteau.	» 1	» 3	» 1	» 1	» 12 14	» 18 21	»	»
9	Chalot.	» 2	» 4	» 3	» 3	» 18 34	» 19 55	»	»
10	Pallu.	» 5	» 10	» 28	» 4	» 4 57	» 6 34	»	»
11	Groleau.	» 2	» 3	» 3	» 17	» 1	» 1 22	»	»
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 8 16	»	»
2	Baudouin.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 4	»	»
3	Baudouin-R.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 8 17	»	»
4	Brunet.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2 5	»	»
5	Vilgrain.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 1 7	»	»
6	Sanson.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 6 4	»	»
7	Sève.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 6 7	»	»
8	Moreau.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 4 9	»	»
9	Cornilleau.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 5 2	»	»
10	Rousse.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2 5	»	»
11	Raineau.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 3 9	»	»
12	Goblet.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 3 5	»	»
13	Blain.	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2	» 2 4	»	»
—									
PORCS.									
1 ^{re} 2 ^e									

Faits divers.

On annonce le mariage de Millie-Christine. C'est un Anglais excentrique qui s'est pris d'amour pour la femme à deux têtes. Le mariage sera célébré à Avignon, à la fin du mois. On dit que le futur possède une fortune colossale. Le maire d'Avignon aurait demandé l'avis des juriscultes de la cour d'Aix, à l'effet de savoir s'il pouvait procéder à ce mariage sans s'exposer à légitimer un cas de bigamie.

EXPERIENCES SUR LE LAIT.

Un cultivateur de Nontronnais, M. R..., a fait des expériences très-suivies, d'où il résulte que le dernier lait tiré à dix fois plus de crème et se trouve dix fois plus riche en beurre que celui du commencement.

Il s'ensuit que si, après avoir tiré huit ou dix litres de lait d'une vache, on cesse de

traire en laissant un onzième litre dans le pis, on perdra presque la moitié de la crème qu'on aurait pu recueillir. Il est facile de s'assurer de la véracité des résultats obtenus par ce cultivateur.

Il suffit de distribuer le lait, à mesure qu'on le tire, dans sept ou huit vases d'égale grandeur, de traire jusqu'à la dernière goutte, et on pourra constater ainsi si, en effet, la quantité de crème que contiendra chaque vase augmente en allant de la première à la dernière.

Les expériences faites constatent aussi que le lait gagne à la fois en qualité autant qu'en quantité. Celui du premier vase est d'un blanc bleuâtre et comme s'il était mêlé d'eau, tandis que le lait de la fin est onctueux, épais et d'une coloration jaunâtre. Il suit de là que les filles de ferme qui n'ont pas soin de traire leurs vaches jusqu'à la dernière goutte diminuent assez notablement la qualité de la crème de beurre.

Dernières Nouvelles.

Paris, 21 juillet.

Les organes de la gauche se montrent, à un point de vue, assez satisfaits de la nomination des nouveaux ministres. Cette nomination, disent-ils, « consacre la rupture du gouvernement avec les légitimistes et avec les bonapartistes. Ces deux partis sont exclus du ministère, ils n'ont plus accès dans les conseils du gouvernement; ils sont, à partir de ce jour, rejetés dans l'opposition. »

Cette modification ministérielle, dit un journal républicain, a pour résultat principal d'exclure complètement l'élément bonapartiste du cabinet. Le général Chabaud-Latour n'a guère d'amitié pour l'Empire, et M. Mathieu Bodet a, le 19 juin dernier, voté l'urgence de la proposition Périer.

Toutefois, ce ministère même ne semble devoir être qu'intérimaire, du moins en ce qui concerne le général Chabaud-Latour.

D'après le *Rappel*, l'honorable général aurait déclaré nettement à de nombreux députés, il n'a accepté le portefeuille que par pur dévouement, et absolument d'une manière provisoire.

L'Union républicaine s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Cazot. M. Gambetta a fait de grands efforts pour persuader aux membres dissidents, MM. Edgard Quinet, Louis Blanc et Peyrat de voter pour la proposition Périer: ce vote est nécessaire, leur a-t-il dit, et il n'est pas contraire aux principes.

Les paroles de M. Gambetta ont produit un très-grand effet. On a maintenant la presque certitude que l'extrême gauche votera avec les autres groupes de la gauche.

Le centre droit s'est réuni avant la séance de l'Assemblée hier, pour prendre une dernière résolution au sujet de la procédure à suivre quant à l'ordre de discussion.

Il a été unanimement reconnu qu'il convenait de ne pas engager la lutte sur ce point et d'accepter la mise en discussion en premier du projet Casimir Périer. Ce projet a été l'objet d'une déclaration d'urgence, ce qui le différencie absolument du projet Ventavon, qui reste soumis à la formalité des trois lectures.

M. Buffet, qui avait longtemps hésité, a, en effet, tranché la question en ce sens.

Le feuilleton de l'ordre du jour, rédigé sous son autorité, porte ce qui suit :

Discussion du projet de résolution de M. Casimir Périer et plusieurs de ses collègues, relatif aux pouvoirs publics. (M. de Ventavon rapporteur.)

C'est M. Dufaure qui portera tout le poids de la discussion; il s'en est chargé définitivement.

M. Cornelis de Witt, gendre de M. Guizot, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

On assure que le gouvernement se prononcera demain jeudi contre la proposition de M. Casimir Périer. Les deux nominations ministérielles changent complètement la situation parlementaire. Tous les hésitants du centre droit voteront avec le gouvernement. Par conséquent, la proposition Périer a perdu d'une manière notable de ses chances d'adoption. On croit que si la proposition Périer est rejetée, la discussion des autres projets constitutionnels sera ajournée et que la Chambre se prorogera très-probablement dans le courant de la semaine prochaine.

Pour les articles non signés : P. GODET.

COMIC-FINANCE

(7^e ANNÉE)

Journal satirique, Financier, paraissant le Jeudi.

32, RUE DES MARTYRS, 32.

Le **Comic-Finance** publie en dehors de sa partie satirique tous les renseignements pouvant intéresser les Capitalistes.

Ses relations lui permettent de publier, avant les autres feuilles, des nouvelles financières importantes.

Chaque numéro contient une silhouette et des dessins variés.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS ET DÉPARTEMENTS, 40 FR. PAR AN;
5 FR. POUR SIX MOIS.

On s'abonne en adressant un mandat-poste, un chèque, ou des timbres à M. **SCHRAMMECK**, directeur-gérant, 32, rue des Martyrs, Paris.

Chaque nouvel abonné recevra en prime l'Annuaire financier du **Comic-Finance**, 1 fort volume illustré par E. Doré, Humbert, Pépin... et autres dessinateurs de talent.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Ving-tsix ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉRUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises

digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 18 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 24 26	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 23 50	Graine tréfle 50
Seigle. 75 16	— Luzerne 50
Orge. 65 16	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 13	— Luzerne 780
Fèves. 75 20	Paille 80
Pois blancs. 80 34	Amandes. 50
— rouges. 80 33	— cassées 50
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50
Colza. 65	Chanvres 1 ^{re} 50
Chenevis. 50 22 50	— qualité (50k. 500)
Huile de noix 50 125	— chenevis 50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.
Id.	1873, 2 ^e id.
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1873.	1 ^{re} qualité
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	1873, 1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Restigné 1873.	1 ^{re} id.
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juil. 72.	64		30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	670			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 75		
4 1/2 % jouiss. mars.	89 25		50	Crédit Mobilier.	280	3	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	532 50		
4 % jouissance 22 septembre.	75 50			Crédit foncier d'Autriche.	542 50	7	50	Société autrichienne, j. janv.	720		
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	5		OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98 15		35	Est, jouissance nov.	518 75			Orléans.	394		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	3	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	390 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	446 25		1 25	Est, jouissance juillet.	620			Est.	387		
— 1865, 4 %.	480			Nord, jouissance juillet.	1060	6	25	Nord.	303		
— 1869, 3 % t. payé.	305 50		50	Orléans, jouissance octobre.	855	5		Ouest.	386 75		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	272 50		1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	557 50	12	50	Midi.	390		
Banque de France, j. juillet.	3725		10	Vendée, 250 fr. p. j. juil.	905			Deux-Charentes.	360		
Comptoir d'escompte, j. août.	562 50			Compagnie parisienne du Gaz.	750	5		Vendée.	355		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juil.	450			Société Immobilière, j. janv.	21 50		50	Canal de Suez.	475		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265			C. gén. Transatlantique, j. juil.	236 25	1	25				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	850		7 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
9 — 01 — — — — — omnibus.	
1 — 33 — — — — — soir, —	
4 — 12 — — — — — express.	
7 — 27 — — — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — — omnibus.	
9 — 50 — — — — — express.	
13 — 38 — — — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — — — omnibus.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

VENTE PAR LICITATION

ENTRE MAJEURS, Par le ministère de M^r REVERDY, notaire à Cerizay (Deux-Sèvres). Le vendredi 31 juillet 1874, à midi, En la salle de la Mairie, à Cerizay.

LA TERRE DE LA LOUISIÈRE

Située commune de Montravers, canton de Cerizay, à quatre kilomètres de la station de Cerizay, chemin de fer de la Vendée; contenance totale: 189 hectares environ. Château nouvellement construit, avec vastes dépendances, jardin potager, parc à l'anglaise, de 15 hectares, admirablement planté. — Cinq fermes; — vastes prairies bordant la Sèvre-Nantaise; le tout parfaitement aggloméré. — Site agréable. — Chasse, Pêche. — Belle route traversant la terre avec deux jolies avenues. Mise à prix: 430,000 fr.

DEUXIÈME LOT. Ferme des Basses-Roches-Migeon, commune de Cirière, canton de Cerizay; contenance: 49 hectares. Mise à prix: 75,000 fr.

TROISIÈME LOT. Ferme de la Clergerie, située aussi commune de Cirière; contenance: 28 hectares. Mise à prix: 40,000 fr. S'adresser audit M^r REVERDY et à M^{rs} Paul BARRION et JOUET, avoués à Bressuire (Deux-Sèvres). (501)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges, Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier. Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 24,000 Obligations de 500 Francs DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU NORD-EST Portant intérêt annuel de 15 Francs Payables par semestre les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre de chaque année REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS PAR TIRAGES ANNUELS

L'intérêt et l'amortissement de ces Obligations sont GARANTIS moitié par l'ÉTAT et moitié par les départements du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de l'AISNE. Loi et décret du 22 mai 1869.

L'émission de ces Obligations a été autorisée par arrêté ministériel en date du 31 mai 1874. Elles ont été acquises des Souscripteurs primitifs par la Banque Franco-Hollandaise. Les Obligations sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris. Elles sont offertes en Souscription publique au prix de 258 fr. 50 c., jouissance du 1^{er} octobre 1874.

PAYABLES
En souscrivant Fr. 28 50
A la répartition, du 1^{er} au 5 août 1874 130
Au 1^{er} octobre 1874 100
contre remise du titre définitif, coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.
A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.
Ceux qui useront de cette faculté recevront immédiatement un titre définitif coupon échéant le 1^{er} octobre 1874 détaché.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LES VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUILLET 1874 A PARIS :

A LA BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE
63, rue Saint-Lazare, de 10 h. du matin à 4 h. du soir.
On peut souscrire par correspondance en versant dans les succursales de la Banque de France, au Crédit de la Banque Franco-Hollandaise, à laquelle devront être adressés les récépissés de versement.

Si les demandes dépassent 24,000 titres, la répartition se fera proportionnellement. A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, le porteur en retard sera passible de l'intérêt de 6 0/0 l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du jour fixé pour l'échéance de chaque terme. Il pourra être frappé de déchéance et le titre sera vendu, pour le compte et aux risques et périls du retardataire, à la Bourse de Paris, sans mise en demeure préalable.

MAISON A LOUER Présentement. S'adresser à la Retraite. (213)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. HUBLOT MENUISIER, Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

HOTEL DE LONDRES
M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

CHEMINÉES DE MARBRE.
M. LORRAIN PLATRIER, Rue d'Orléans, à Saumur, A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.



GUÉRISON INSTANTANÉE
EAU ANTI-NEURALGIQUE
NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (non gastralgiques) OTALGIES (névralgies de l'oreille) MAUX DE DENTS (dors même qu'ils seraient cariés).
AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONFECTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément, dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 8 fr.
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies. Paris. Départem^t.
Un an.... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois. 2 2
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées. Paris. Départem^t.
Un an.... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Musique... CHOUDENS... Musique
Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.
SAUMUR
A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.
Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonsnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.
Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.
N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)
Saumur, Imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.